



L'Optimist

N°43

ÉDITION DU MOIS DE AVRIL 2019 - RÉDACTION CFTC DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD



COS

ACTUALITÉS

SYNDICALEMENT VÔTRE

INFO PRATIQUE

DOSSIER

LE BILLET D'HUMEUR



L'Optimist

N°43

EDITO



BIENVEILLANCE :
UNE VALEUR SÛRE
À LA CFTC

La bienveillance est une qualité ou une valeur souvent énoncée. Mais savons-nous tous ce que la bienveillance signifie ? S'agit-il d'être prévenant envers les autres et de faire attention à leur bien-être ? Ou la bienveillance est-elle simplement synonyme de générosité ? Une chose est sûre, qu'on soit né avec ou qu'on soit en train de le devenir, la bienveillance est une qualité que l'on peut cultiver.

Commencez par être bienveillant envers vous-même, devenez celui qui félicite et encourage les autres, écoutez, restez présent et soyez ouvert aux autres.

Comme à son habitude la CFTC a cultivé cette valeur dans le cursus de préparation de la CAP. Nos élus se sont concentrés plusieurs mois, en amont de l'instance, sur l'accompagnement des agents qui nous ont fait confiance pour défendre leur situation. La majorité ont été promus, d'autres réitèrent leur confiance pour l'année prochaine.

Mais n'en déplaise à certains, la CFTC souligne, et assume également, que tout ce travail n'aurait pas abouti sans une véritable concertation avec l'administration. Concertation qui a eu lieu. Ce qui n'empêche pas nos élus de s'exprimer sur les points de blocage comme par exemple le fait de ne pas atteindre les quotas sur certains grades.

Pour les prochaines C.A.P, faites confiance à la CFTC.

Véronique DHALLUIN,
Présidente du syndicat



L'Optimist

N°43p2

COS

ELECTIONS COS

LE 7 JUIN 2019

La CFTC présentera une liste de candidats pour le mandat 2019/2023.

Notre volonté est de poursuivre l'amélioration de notre association !

Nous avons entendu vos aspirations pour rendre le COS indispensable à tous

Nos propositions pour la communication, le site internet et le pouvoir d'achat

Développer la communication :

- ◇ par le biais d'un journal informatif, expliquant les choix faits dans les commissions,
- ◇ en multipliant les rencontres COS et adhérents,
- ◇ en rappelant plus régulièrement des informations tels les partenariats ou les conventions que l'on oublie d'aller consulter...
- ◇ en donnant la préférence aux « e-tickets » pour éviter les déplacements et les pertes, etc...

Le site Internet cos59.com, initié par la CFTC, a vu le jour et nous sommes tous d'accord pour constater qu'il représente un immense progrès vu sa facilité d'accès. De plus, notre collègue du Cos, gestionnaire de ce site, l'alimente avec beaucoup de soin pour qu'il soit attractif !

Continuons sa modernisation pour

◇ **le rendre interactif** pour pouvoir passer commande et payer les prestations, rechercher un covoiturage pour rejoindre un point de « ramassage » à Lille ou ailleurs.

◇ **le rendre intuitif** par le biais d'une barre de recherche, comme sur contact intranet (par exemple, Je souhaite faire une randonnée, Je tape « randonnée » sur la barre de recherche, de suite diriger vers le lien de la circulaire ; non donc pas de proposition au moment où Je consulte sur ce sujet précis)

◇ **initier des permanences** dans les DT une fois par mois, un jour défini entre 10 heures et 14 heures pour récupérer des billets, discuter avec les gestionnaires présents. Il y a 6 DT, hors Lille et Roubaix Tourcoing, chacun pourrait s'y rendre plus facilement...

Augmenter le pouvoir d'achat de chaque adhérent en négociant au mieux les prix des prestations (en fonction du nombre de demandes, des achats...)

À suivre...

Les membres des commissions et administrateurs représentant la CFTC s'engagent à développer les activités du Comité des Œuvres Sociales en tenant compte de vos attentes.

VOTEZ ET FAITES VOTER

POUR LES REPRESENTANTS DE LA CFTC





ELECTIONS COS

LE 7 JUIN 2019

**La CFTC présentera une liste de candidats pour le mandat 2019/2023.
Notre volonté est de poursuivre l'amélioration de notre association !
Nous avons entendu vos aspirations pour rendre le COS indispensable à tous
voici nos **propositions** pour le **TOURISME** :**

- **Voyages** : créer un catalogue annuel à prix de groupe, permettant à chacun d'anticiper le choix de sa destination et ce faisant, en fonction du nombre de participants, négocier un prix revu à la baisse automatiquement répercuté à chaque adhérent.

Exemple : renégocier le tarif en cas d'inscriptions plus nombreuses que la proposition initiale... actuellement, si 100 personnes partent au lieu de 40 le prix n'est pas revu.

Si le prestataire est gagnant, les adhérents doivent l'être aussi. Il convient donc de développer cette façon de travailler

- **Locations d'été**, poursuivre les propositions mer, montagne, campagne sur tout le territoire métropolitain et conserver le principe du quotient familial, permettant ainsi une réponse adaptée aux besoins des familles en matière de vacances.

Développer des séjours à la montagne en hiver accessibles au plus grand nombre.

- **Sorties d'une journée, d'un week-end ou d'un court séjour**, continuer à proposer ces prestations qui remportent en général un succès certain auprès des adhérents. Mais aussi, développer les activités de proximité, telles une journée pêche dans l'avesnois (il y a de nombreux étangs), découverte d'entreprises (visite de Carambar à la Madeleine, de mise en bouteilles de St Amand ou à Pérenchies...), développer les visites guidées de nos jolies villes des territoires alentours (région Hauts de France et Belgique...)

À suivre...

Les membres des commissions et administrateurs représentant la CFTC s'engagent à développer les activités du Comité des Œuvres Sociales en tenant compte de vos attentes.

**VOTEZ ET FAITES VOTER
POUR LES REPRESENTANTS
DE LA CFTC**





A VOS AGENDAS ! ENTRETIEN

PROFESSIONNEL DU 2 MAI AU 28 JUIN 2019



- ▶ Dématérialisé (sauf pour les agents des collèges), désormais basé sur la fiche de poste.
- ▶ Des objectifs et des compétences évalués par des appréciations selon le barème insatisfaisant, satisfaisant, très satisfaisant, exceptionnel.
- ▶ Comme l'année précédente, l'appréciation des compétences sera objectivée par un calcul automatique prenant en compte l'évaluation de chaque compétence selon un barème défini :
 - résultat final de l'appréciation compris entre 75 % et 90 % du maximum possible selon ce barème : vous avez une chance d'être dans les starting-blocks pour un avancement ou une promotion car votre appréciation sera « très satisfaisante »
 - résultat final de l'appréciation compris entre 90 % et 100 % du maximum possible selon ce barème : vous pourrez prétendre au versement du montant maximum du CIA de votre catégorie car votre appréciation sera « exceptionnelle »
- ▶ L'appréciation globale de la valeur professionnelle s'appuiera sur :
 - le choix de la valeur dans une liste exhaustive ;
 - l'appréciation littérale fondée sur l'appréciation des compétences et des résultats au regard des objectifs poursuivis.

Un entretien central pour votre carrière ?

Oui ! car il conditionne un éventuel avancement de carrière et un gain financier !





Cependant, l'entretien professionnel doit rester un moment d'échange avec votre N+1.

Il ne doit pas se transformer en un outil de pression ou de discrimination, notamment en raison des absences sur la période évaluée !

Malgré les retours d'expérience et les outils mis en place par la collectivité pour vous guider dans cette procédure (guide, tutoriels, formation...), nous vous conseillons :

- de rester vigilant sur le contenu du support : une fois signé, il ne peut plus être modifié
- d'utiliser les zones de commentaires élargies pour vous exprimer : c'est le moment !
- d'utiliser votre droit de recours si nécessaire : un entretien de conciliation

sera mis en place, pour une CAP recours au cours du dernier trimestre 2019, ou une CCP (Commission Consultative Paritaire) pour les agents contractuels,



VOS ELUS CFTC EN CAP PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER DANS CETTE DEMARCHE.

**Une question ? Un doute ? Un conseil ? Une difficulté ? Une situation particulière ?
N'hésitez pas à joindre notre équipe de permanents
disponibles et à votre écoute**



Si la **CFTC** est classée par les « experts » dans le camp des réformistes, elle préfère le qualificatif « constructif » à « réformiste ». La réforme pour la réforme, cela ne veut rien dire, d'autant plus que les ultra-libéraux appellent sans cesse à la réforme dans le but d'une remise en cause sévère et durable du progrès social. Construire, du latin construere, c'est élever. Le choix d'une action constructive, c'est le choix d'une action qui élève. L'ambition n'est pas celle d'évoluer pour évoluer, ce qui finit inexorablement par vous faire coller aux phénomènes de mode, mais de bâtir, de participer à l'élévation de l'ensemble de la société par l'action sur le travail, le service aux personnes, l'innovation sociale, la négociation, le respect de la justice.

Mais avant ça, c'est d'abord le respect de soi et des autres. Celui-ci commence d'abord dans la façon que l'on communique. Le secret de la vraie communication, c'est le faire avec sincérité et bienveillance. Sans complaisance. Que ce soit dans un cadre professionnel ou en famille, si nous ne sommes pas sincères dans nos paroles, quel est le message? Tout simplement que nous ne les respectons pas.

Comment considérez-vous les gens dans votre vie ? Chaque jour, nous croisons des centaines d'individus et nous ne les voyons pas. C'est normal, car la vie moderne ne nous permet de nous concentrer que sur quelques personnes. Mais les personnes qui font partie de notre vie et notamment nos collègues, comment les considérons-nous ?

Être sincère... un choix gagnant. Parler à son interlocuteur et lui parler vrai, c'est la façon la plus honnête de respecter l'autre ainsi que soi-même.

LA CFTC vous invite à réclamer le RESPECT.



LE SAVIEZ-VOUS ?

À la fin du XIXe siècle, en hommage aux syndicalistes américains qui ont obtenu la journée de huit heures, les Européens instituent une « journée internationale des travailleurs » ou « Fête des travailleurs ».

Improprement appelée « Fête du Travail », **elle est commémorée par un jour chômé le 1er mai en France et dans la plupart des pays... mais pas dans tous**

Allemagne :

En Allemagne, le 1er mai est chômé comme en France.

Réminiscences celtiques

En de nombreuses régions d'Europe centrale perdurent des traditions qui évoquent irrésistiblement la fête celtique d'Halloween, si ce n'est qu'elles se déroulent dans la nuit du 30 avril au 1er mai (et non la veille de la Toussaint).

C'est ainsi qu'à Stuttgart, les enfants profitent de cette nuit pour faire des farces à leurs amis, voisins et parents. En Bourgogne, du côté de Montbard, les jeunes gens associent curieusement deux traditions très différentes : les farces (on déplace des objets) et le « rituel des Mais » (on coupe des branches que l'on dépose devant la fenêtre de la jeune fille aimée).

En République tchèque, cette nuit-là, on se protège contre les forces du mal et les sorcières en allumant de grands feux sur des lieux élevés. On danse autour des feux et l'on fait la fête à grand renfort de bonne chère et de boissons alcoolisées. Cette vieille tradition rappelle que la Bohême-Moravie fut habitée par les Celtes avant l'arrivée des Slaves. Notons aussi que perdure en Moravie du nord la tradition du « mâât de Mai », symbole du printemps : des garçons coupent un arbre, le

lestent de ses branches et le décorent de rubans et de fleurs. En 2006, les habitants de Vendryne ont réussi à inscrire leur mâât (53,98 mètres) dans le livre Guinness des records !

Belgique et Luxembourg :

En Belgique (et au Luxembourg), le 1er mai est chômé et les partis socialistes en profitent pour défiler et réaffirmer leur ancrage à gauche.

Au milieu du XXe siècle, le 1er mai socialiste fut pendant un temps concurrencé par les cortèges « Rerum Novarum » de l'abbé Joseph Cardijn, fondateur de la Jeunesse Ouvrière Catholique (JOC). Ces cortèges d'ouvriers chrétiens ont lieu le jour de l'Ascension.

Pays-Bas :

Aux Pays-Bas, le 1er mai reste ordinairement ouvré. Idem en Suisse. Quelques entreprises et organisations internationales concèdent cependant à leur personnel un jour de congé en l'honneur de la fête du Travail.

Europe centrale :

En Europe centrale, en Pologne ou encore en République tchèque, le 1er mai est toujours chômé mais les défilés, qui étaient quasiment obligatoires sous le régime communiste, ne font plus recette... tout comme en France.

Australie :

En Australie, quelques syndicats socialistes ou communistes défilent à l'occasion du 1er mai. Mais la fête du Travail est officiellement commémorée à d'autres dates : le 4 mars en Australie occidentale, le 11 mars dans l'État de Victoria, le 6 mai dans le Queensland et le territoire du Nord, le 7 octobre à Canberra (la capitale), en Nouvelle-Galles du Sud (Sydney) et en Australie méridionale.



Amérique latine :

En bonne élève de l'Europe, l'Amérique latine - Brésil compris - commémore la fête du Travail en chômant le 1er mai. Mais, comme ailleurs, les défilés syndicaux ont largement cédé la place à des activités ludiques: pique-niques, foot-ball....

Au Mexique, dans l'État de Sinaloa, le 1er mai marque la fête de l'été avec la fin de la récolte des tomates et d'autres produits agricoles.

Au Paraguay, en 2002, le chef de l'État a tenté de remplacer le 1er mai par le premier lundi de mai (à la manière britannique). Mais l'opinion publique a rejeté cette réforme et, le 1er mai, on continue de célébrer la fête du travailleur (« el día del trabajador ») : ce jour-là, les patrons invitent leurs employés à partager un « asado » (sorte de barbecue).

Israël :

En Israël, on ne chôme pas le 1er mai, bien que l'État juif ait été fondé par des militants socialistes.

Japon :

Les Japonais ne célèbrent pas la fête du Travail mais la première semaine de mai, dite « Semaine dorée », donne lieu à des festivités et des jours chômés.

Royaume-Uni :

Au Royaume-Uni, ce n'est pas le 1er mai qui est chômé mais le premier lundi de mai... ce qui permet aux salariés de bénéficier chaque année d'un week-end prolongé.

États-Unis et Canada :

Même pragmatisme aux États-Unis et au Canada où la Fête du Travail est célébrée le 1er lundi de septembre (les puissants syndicats nord-américains comme l'AFL-CIO n'ont pas voulu s'aligner sur les syndicats européens d'obédience marxiste).

Quelques syndicats québécois manifestent néanmoins le 1er mai en solidarité avec leurs homologues européens.

Aujourd'hui, la Fête du Travail est très importante en France.

Compliqué de se déplacer en transports en commun ou faire du shopping, des options s'offrent à vous : **défiler à la traditionnelle manifestation du 1er mai** ou bien profiter de votre jour de congé avec vos amis, votre famille ou bien faire les deux.

Et ne pas oublier que le 1er mai célèbre aussi le retour des beaux jours et que la tradition d'offrir du muguet le 1er mai perdure jusqu'à nos jours : tout le monde peut vendre du muguet dans la rue, il n'y a pas de formalités ni de taxes ce jour-là.





LE BURN-OUT

Le burn-out est un syndrome responsable d'un mal-être général, dont l'origine est le plus souvent attribuée à la vie professionnelle.

Littéralement, «burn-out» se traduit par «se consumer», comme une bougie qui brûle petit à petit jusqu'à s'éteindre. La signification du «syndrome d'épuisement professionnel» divise. Certains pensent qu'il s'agit d'une maladie physique, d'autres une maladie mentale, ou même qu'il ne s'agit pas d'une maladie à part entière mais plutôt une sous-catégorie de la dépression. Une proposition de loi visait à reconnaître le burn-out comme une maladie professionnelle, mais elle a été rejetée par l'Assemblée nationale en février 2018.

Le burn-out n'est pas une maladie officielle

«Le syndrome d'épuisement professionnel n'est pas considéré comme une maladie. Il se rapproche d'autres situations telles que la souffrance au travail ou les effets du stress lié au travail»

Selon l'association France Burn-out, un «burn-out» n'est ni une dépression, ni une maladie psychique mais une «maladie aux symptômes très physiques». Étant donné qu'il n'y a pas de signes biologiques du burn-out, les médecins doivent se baser sur un ensemble de signes cliniques pour diagnostiquer la maladie. Or, le terme de burn-out est absent de toutes les classifications officielles, qui servent aux médecins pour établir leurs diagnostics. La Haute Autorité de Santé (HAS) estime pour sa part que le syndrome d'épuisement professionnel n'est pas une maladie et préfère parler d'un syndrome. Celui-ci regroupe un ensemble de symptômes caractéristiques d'une maladie ou d'un état clinique différent de la norme.

Malgré cette absence de reconnaissance, le mal-être vécu par les personnes en burn-out est indéniable. Anxiété, irritabilité, troubles de la mémoire et de l'attention, repli sur soi, troubles du sommeil et baisse de motivation sont autant de signes traduisant l'implantation de cet épuisement physique, émotionnel et mental. Les situations susceptibles de faire plonger un employé en burn-out ont de multiples visages. Il peut s'agir d'une surcharge de travail, d'objectifs irréalistes, de conflits, d'un manque de soutien ou encore de la confrontation à la souffrance des autres ou à la mort.

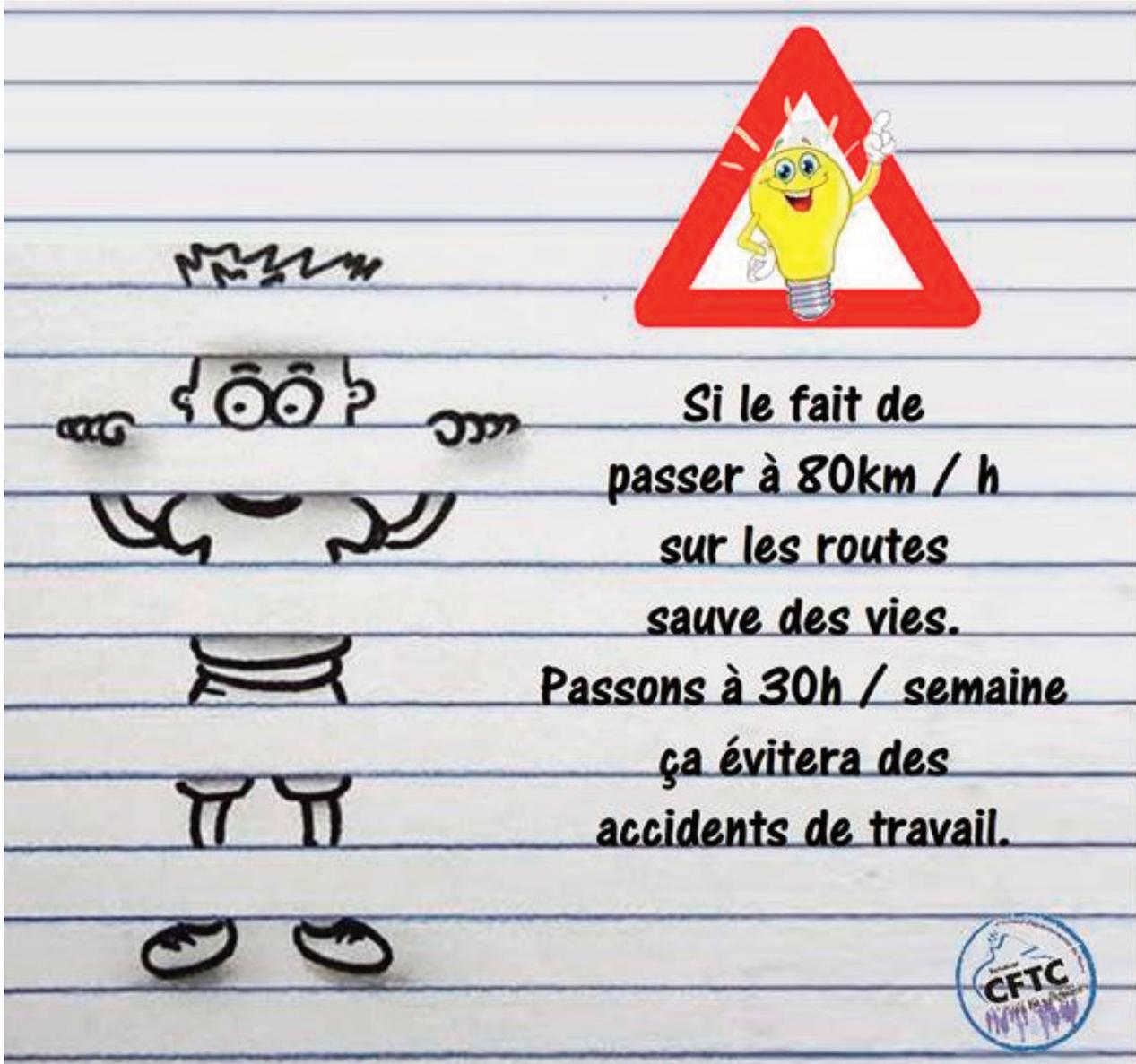


**DÉPART DE
LA MAISON**

**DÉPART DU
BUREAU**

«Il est indispensable de ne pas étendre le concept de burn-out à toutes les situations de surcharge mentale que la vie personnelle, familiale ou sociale peut engendrer»

**LA CFTC RESTE A VOTRE ECOUTE
POUR TOUTES QUESTIONS**





L'Optimist

N°43/p11

NOUVEAU MANDAT : PREMIÈRES INSTANCES

La C.A.P : vos élus

Catégorie A

- ▶ Philippe DEBRABANT
- ▶ Julie OLIVIER-LELEU

Catégorie B

- ▶ Mohamed ATSAMNIA
- ▶ Delphine CUSTOZA
- ▶ Véronique DHALLUIN
- ▶ Nadia GACI

Catégorie C

- ▶ Cathy AUQUIER
- ▶ Audrey CARPENTIER

Le Comité Technique : vos élus

- ▶ Véronique DHALLUIN
- ▶ Antoine DESMARETZ
- ▶ Jean-François BRIFFARD
- ▶ Philippe DEBRABANT

Le CHSCT : vos élus

- ▶ Philippe DEBRABANT
- ▶ Véronique DHALLUIN

Retrouvez nos explications de vote et nos positions sur notre espace intranet CFTC

Tous vos élus sont joignables :

- ▶ par téléphone au **03.59.73.65.75** ou **07.82.57.94.44**
- ▶ par mail cftc@lenord.fr

Syndicat CFTC
du Conseil Départemental du Nord

43, rue Gustave Delory
59047 LILLE Cedex
Tél : 03 59 73 65 75
Port : 07 82 57 94 44
E-Mail : cftc@lenord.fr

www.cftccg59.fr

